

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **WAR AFFECTED PEOPLE'S ASSOCIATION**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: rue de Rixensart

N°: 22

Boîte:

Code postal: 1332

Commune: Genvai

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Brabant wallon

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0537.407.021

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

02-11-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

30-03-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.1.1, A-asbl 6.2, A-asbl 6.3, A-asbl 6.5, A-asbl 7, A-asbl 8

N°	BE 0537.407.021	A-asbl 2.1
----	-----------------	------------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**JOOS** Christopher

Dirigeant d'entreprise  
Avenue Emile Hecq 5/A  
1474 Ways  
BELGIQUE

Début de mandat: 08-08-2013

Président du Conseil d'Administration

**CRANENBROUCK** Véronique

employée WAPA  
rue de la Venerie 23  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Début de mandat: 08-08-2013

Administrateur délégué

**MAMPAEY** Luc

Directeur  
Avenue Voltaire 2  
1300 Wavre  
BELGIQUE

Début de mandat: 08-10-2020

Fin de mandat: 08-10-2024

Administrateur

**GARRALDA** Carlos

Entrepreneur  
Drève de la Ramée 1/f  
1310 La Hulpe  
BELGIQUE

Début de mandat: 05-06-2018

Fin de mandat: 05-06-2022

Administrateur

**LETOR** Benoit

Directeur  
Avenue Gevaert 131  
1332 Genva  
BELGIQUE

Début de mandat: 24-05-2019

Fin de mandat: 24-05-2023

Administrateur

**DEBRY** Yves

Directeur  
Avenue Ripont 22  
1330 Rixensart  
BELGIQUE

Début de mandat: 24-05-2019

Fin de mandat: 24-05-2023

Administrateur

**GAILLY** Marjolaine

N°	BE 0537.407.021		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Directeur  
drève de l'Infante 22  
1410 Waterloo  
BELGIQUE

Début de mandat: 08-10-2020

Fin de mandat: 08-10-2024

Administrateur

**C2 & ASSOCIÉS (BE0823708657)**

BE 0823.708.657  
avenue de la Vecquee 14  
5000 Namur  
BELGIQUE

Début de mandat: 21-10-2020

Fin de mandat: 30-06-2023

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**DE STREEL** Charles (b00759)

N°	BE 0537.407.021		A-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
Frais d'établissement		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>1.431</u></b>	<b><u>2.450</u></b>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<b>1.431</b>	<b>1.250</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.431	1.250
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	<b>0</b>	<b>1.200</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>103.297</u></b>	<b><u>121.182</u></b>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	<b>2.115</b>	<b>132</b>
Stocks		30/36	2.115	132
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<b>11.637</b>	<b>21.754</b>
Créances commerciales		40	5.415	18.665
Autres créances		41	6.222	3.089
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<b>81.180</b>	<b>71.958</b>
Comptes de régularisation		490/1	<b>8.366</b>	<b>27.338</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>104.728</b>	<b>123.632</b>

N°	BE 0537.407.021	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15	<b>71.685</b>	<b>40.726</b>
Plus-values de réévaluation		10		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13		
Subsides en capital		14	<b>71.685</b>	<b>40.726</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	15		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		164/5		
Impôts différés		167		
		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>33.043</b>	<b>82.906</b>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	<b>24.341</b>	<b>70.506</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	13.479	58.377
Fournisseurs		440/4	13.479	58.377
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	10.862	10.929
Impôts		450/3	457	411
Rémunérations et charges sociales		454/9	10.405	10.518
Autres dettes		48		1.200
Comptes de régularisation		492/3	<b>8.702</b>	<b>12.400</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>104.728</b>	<b>123.632</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	119.732	56.695
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73	235.187	311.637
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	115.455	254.942
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	86.848	79.364
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	407	796
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>32.477</b>	<b>-23.465</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>797</b>	
Produits financiers récurrents		75	757	0
Produits financiers non récurrents		76B	39	0
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>2.314</b>	<b>284</b>
Charges financières récurrentes		65	2.314	284
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>30.959</b>	<b>-23.749</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>30.959</b>	<b>-23.749</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>30.959</b>	<b>-23.749</b>

N°	BE 0537.407.021	A-asbl 5
----	-----------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>71.685</b>	<b>40.726</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	30.959	-23.749
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	40.726	64.475
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>		791		
<b>Affectations aux fonds affectés et autres réserves</b>		691		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>71.685</b>	<b>40.726</b>

## ANNEXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXXX	3.477
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	588	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	4.065	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXXX	2.227
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	407	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	2.634	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	1.431	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349	1.431	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXXXX	1.200
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	1.200	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	0	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	0	

N°	BE 0537.407.021	A-asbl 6.4
----	-----------------	------------

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	3,6	3,2
76	<b>39</b>	<b>0</b>
76A		
76B	39	0
66		
66A		
66B		
6502		

N°	BE 0537.407.021	A-asbl 6.6
----	-----------------	------------

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

C2 & Associés BE0823708657 commissaire: Charles de Streeel BE00759 honoraires: 3600eur HTVA

Exercice
4.356

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE 0537.407.021	A-asbl 6.7
----	-----------------	------------

## Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	2	1,8	3,6	ETP	3,2 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.156	2.240	5.396	T	5.056 T
Frais de personnel	102	50.867	35.982	86.848	T	79.364 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	2	2	3,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	2	2	3,6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2	2	3,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,7
de niveau universitaire	1213	2	1	2,9
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	2	3,6
Ouvriers	132			
Autres	133			



N°	BE 0537.407.021	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

## Règles d'évaluation

### REGLES D'EVALUATION WAPA INTERNATIONAL

Les présentes règles d'évaluation ont été déterminées par le Conseil d'Administration 24/10/2020.

#### Principes généraux :

- Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'AR portant sur l'exécution du Code des sociétés et des associations.
- L'association a déterminé ses règles d'évaluation spécifiques, en fonction des caractéristiques propres à la nature de ses activités
- Toute modification des règles d'évaluation doit être approuvée par le CA.
- Chaque année, le CA doit apprécier la continuité et ce, pour une durée minimale de 12 mois. Ces règles d'évaluation sont établies dans l'hypothèse de continuité.
- Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.
- Le résultat de l'exercice est reporté sur décision du Conseil d'Administration et approbation de l'Assemblée Générale.

#### 1. ÉVALUATION DES ACTIFS :

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation mentionnées ci-après, les éléments de l'actif sont évalués individuellement à leur valeur d'acquisition et sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

##### a. Actifs immobilisés :

- Les actifs immobilisés sont enregistrés à leur prix d'acquisition et appartiennent tous à l'association en pleine propriété#?.
- Les avoirs sont évalués à hauteur de la somme de la valeur des contreparties et des dépenses affectées à l'acquisition. Ainsi, les avoirs sont repris dans l'inventaire et dans les comptes annuels à la valeur qui correspond à la valeur des contreparties fournies par l'association en vue de l'acquisition[1].
- Les actifs immobilisés sont amortis selon les règles suivantes :
  - \* Amortissements sont calculés par annuité complète pour autant que ce soit permis par la loi compte tenu de la taille de l'association.
  - \* Amortissement selon système linéaire au pourcentage indiqué sur la valeur d'acquisition comme défini dans le schéma ci-dessous :
    - \* Taux :
    - \* Mobilier & matériel informatique neuf : 20% (5ans)
    - \* Mobilier & matériel informatique d'occasion : 33% ou 25% dépendant de l'âge du bien
    - \* Les amortissements actés sur les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, à raison de modifications des circonstances économiques ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide.
- Les garanties et cautions versées en numéraires sont évaluées à leur valeur nominale.

##### b. Actifs circulants :

- Les stocks : les marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode d'individualisation du prix de chaque élément. Des réductions de valeur peuvent être actées pour tenir compte de leur valeur de marché.
- Les créances sont valorisées à leur valeur normale et font l'objet de réduction de valeur en fonction du degré d'incertitude de leur recouvrement. (Les créances en devises étrangères sont réévaluées en fonction des taux disponibles au 31/12 de l'année concernée.)
- Les subsides et autres produits à recevoir sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains, et le cas échéant la convention signée et qu'ils portent sur la période clôturée ou antérieure.
- Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale, les valeurs en monnaie étrangère sont reprises au taux d'acquisition.

##### c. Matériel mis gratuitement mis à disposition

- L'association bénéficie gratuitement de matériel payé par des tiers (matériel évènements, mise à disposition de locaux,...). Il n'y a pas d'obligation d'exprimer ces biens en investissements en comptabilité. Il n'a également pas d'obligation concernant l'expression des produits/recettes de l'utilisation gratuite de ces éléments.

##### d. Comptes de régularisation (actif) :

- Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et des revenus acquis ; ils sont comptabilisés soit au montant nominal du prorata des charges déjà payées/facturées mais qui affèrent à l'exercices suivant ; soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

##### e. Comptabilisation des subsides (reconnaissance des produits) :

- L'association ne reconnaît les subsides de fonctionnement qu'à partir du moment où ils sont certains. Ils sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains, et, le cas échéant, la convention signée, et qu'ils portent sur la période clôturée ou une période antérieure. Les produits afférents à deux exercices sont reportés pour la quote-part relative à l'exercice suivant. Il en résulte que la partie du subside non utilisée (car non dépensée) durant l'exercice sera considérée comme un produit à reporter en année X+1 ou à rembourser si le contrat de subsidiations est arrivé à échéance et ce, en fonction des modalités décrites dans les contrats signés avec les bailleurs.
- Chaque document de subvention est archivé et sert de PJ pour l'écriture comptable en question.

##### Reconnaissance des créances sur les dons :

- On reconnaît une créances à date de la signature de l'engagement de don par le tiers ou à défaut à la date de l'obtention du versement.
- L'association ne reconnaît les dons qu'à partir du moment où ils sont certains. Ils sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains. Les produits afférents à deux exercices sont reportés pour la quote-part relative à l'exercice suivant.

##### Reconnaissance des recettes sur les dons :

- soit le don est « dédié » et ils sont pris au résultat au fur et à mesure de la dépense effective affectée
- soit don « général » sont repris en totalité en produits (à la réception ou à la convention)

##### f. Réévaluation des postes en devises

À la date de clôture, tous les postes en devises sont réévalués en euro sur base d'un taux de change obtenu.

Le taux de change pratiqué est celui en vigueur au moment du versement.

##### g. Réduction de valeur :

###### Immobilisations corporelles :

- Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.
- Créances à plus d'un an et à un an au plus :
  - Les créances à plus d'un an et à un an au plus qui ne sont pas reprises dans les « Immobilisations financières », font l'objet de réductions de valeur si :
    - \* leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis,
    - \* leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.
- Stocks :
  - Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les stocks de marchandises pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.
- Valeurs disponibles :
  - Des réductions de valeur sont actées sur les valeurs disponibles lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

N°	BE 0537.407.021	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

2. ÉVALUATION DES PASSIFS :

a. Provisions :

- Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des charges ou des pertes nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui a# la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant

b. Dettes:

Les dettes sont actées à leur valeur nominale.

- Dettes à plus d'un an : le passif ne comporte pas de dette a# long terme non productive d'intérêts ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible

- Les dettes en devises étrangères sont réévaluées en fonction des taux disponibles à la date de clôture de l'année concernée.

c. Comptes de régularisation (Passif) :

- Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter, ils sont comptabilisés : soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore perçues ; soit au montant nominal du prorata des produits déjà facturés/encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

Reconnaissance des dettes et charges sur projets :

On reconnaît une dette avec les partenaires « projets terrain » à partir de la date de signature de l'engagement formalisé avec le partenaire. (fund requisition signé).

Si le fund requisition porte sur une période clairement identifiable, on prendra la charge sur cette période. Sinon en une fois au moment de la signature de l'engagement.